



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction

Montreuil, le 02 mai 2024

CERTIFICATION DES CONDUCTEURS

LES CRLEL NE SONT PAS DES COBAYES !

La CGT a été reçue par la direction de la Traction suite au courrier envoyé le 14 mars concernant l'habilitation de conducteurs-élèves à 200 km/h en région Centre-Val-de-Loire.

L'arrivée massive d'automotrices dont la Vitesse Limite est à 200 km/h, a conduit la direction de la Traction, sur la demande de l'activité TER, à autoriser de manière expérimentale, leur utilisation par des élèves conducteurs en région Centre Val de Loire.

Rien ne justifie cette dérive, si ce n'est le prétexte d'une productivité sous le diktat des activités. Cela met à mal la sécurité des circulations ferroviaires, mais également les parcours professionnels.

Pour la CGT, ce genre d'expérimentation est irresponsable !

En effet, pour la CGT, la TT00035 (texte régissant la certification des conducteurs) est là pour garantir une progressivité dans la carrière en respectant des périodes nécessaires d'apprentissage. Un/Une conducteur élève, après l'obtention de son examen ETT2, doit pouvoir mettre sereinement en application ses nouvelles connaissances acquises lors de son année d'école.

L'hyperspécialisation des ADC à une ligne ou un produit engendre désormais ce genre de décisions dangereuses. Paradoxalement, la direction reconnaît les faits, et évoque même un phénomène de « sous-charge mentale », c'est-à-dire une forme de décrochage due à la monotonie des journées de travail et du contenu des JS pour tous les conducteurs.

La productivité l'emporte sur la raison des « experts » de la Traction, bien conscients de leurs expérimentations. D'ailleurs, ceux-ci nous disent être attentifs à ce qui se passe au niveau européen, et particulièrement en Allemagne où de jeunes élèves conducteurs ont comme premier emploi et première circulation le TGV (ICE) à 300 km/h.

Face à cette « foire à l'innovation et aux expériences en tout genre », la CGT a réaffirmé sa complète opposition à ces dérogations qui font porter de lourdes responsabilités en cas d'incident à ces conducteurs et à leurs responsables hiérarchiques.

Pour un très haut niveau de sécurité, la CGT revendique :

- Une direction de la Traction ayant un réel pouvoir de prescription en matière de sécurité ferroviaire, indépendamment des contraintes financières des activités de l'entreprise ;
- Une organisation de la sécurité ferroviaire primant sur l'organisation de la production ;
- Un véritable parcours professionnel avec des roulements adaptés aux élèves conducteurs ;
- La fin des expérimentations en tout genre ;
- Un retour à la multi-activité et à une entreprise unique et intégrée ;

